

Inscription scolaire

Les pièces à fournir sont :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile ;
- La carte d'identité d'un parent ;
- Le certificat de radiation.

Seuls les dossiers complets seront recevables.

Pour toute inscription d'enfant extérieur à la commune prendre rendez-vous avec Monsieur Le Maire.